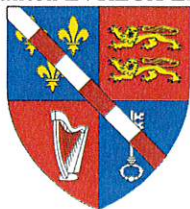


DÉPARTEMENT DE L'EURE  
Arrondissement d'ÉVREUX  
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

**Nombre de conseillers :**

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	12
- votants	13
- absents	03
- exclus	00

Date de convocation :

**12 janvier 2022**

Date d'affichage :

**12 janvier 2022**

Date de réunion :

**18 janvier 2022**

De la commune de Jouy sur Eure

Séance du 18 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit janvier à 18 h 30, se réunit au nombre prescrit par la loi, et selon l'article L.2121-18 du CGCT dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

**Etaient présents :**

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - ~~Olivier JOLY~~ - Serge LAMBOY - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - ~~Caroline VALLOIS~~.

**Absents excusés :**

- Ludovic ROBERT -  
- *Olivier Joly*  
- *Caroline Vallois*

**Procurations :**

Ludovic ROBERT donne pouvoir à Philippe ALLAIN

**Objet : EPN – Proposition d'évolution de 4 compétences**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

*Hélène MOINET* a été nommée secrétaire de séance,

Par délibération du 14 décembre 2021, le Conseil Communautaire d'Evreux Portes de Normandie a proposé de faire évoluer la rédaction de 4 de ses compétences statutaires.

Deux de ces compétences connaissent aujourd'hui une certaine évolution : la Santé et le Sport de haut niveau, avec les projets de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires et l'Unité médicale mobile sur le territoire d'EPN, et le financement du triathlon.

Les deux autres compétences, la Cohésion sociale et territoriale et l'Appui à la formation professionnelle nécessitent, quant à elles, une précision dans leur définition.

En effet, la compétence « cohésion sociale et territoriale » se révèle être une définition assez générique et nécessite que soit précisée l'étendue de ses missions. Ainsi, il est proposé la définition suivante : « action d'accompagnement en faveur du développement social local contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires cette attribution ».

Pour ce qui concerne la compétence « appui à la formation professionnelle », les actions menées par EPN semblent aujourd'hui dépasser la stricte définition de la formation professionnelle et s'étendent sur des champs connexes tels que l'orientation et l'emploi. Aussi, il est proposé de préciser et compléter la définition de cette compétence, au regard des actions menées par EPN dans ce domaine, de la façon suivante : « appui à l'orientation, la formation professionnelles et à l'emploi, et coordination des actions afférentes à ces thématiques ».

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le

ID : 027-212703581-20220118-2022\_DELCOM0001-DE

Concernant la compétence « soutien au sport de compétition de haut niveau », outre le soutien au Basket Ball, Volley Ball et Hand Ball, EPN entend soutenir également le Triathlon.

Concernant la compétence Santé, le Conseil communautaire, par délibération du 03 avril 2019, décidait de prendre cette nouvelle compétence facultative « santé » à compter du 01 septembre 2019. Cette compétence comprend actuellement le pilotage du contrat de santé, l'accueil de stagiaires et de professionnels de santé ainsi que les actions de développement de l'économie locale en matière de santé.

Aussi, les « actions de développement de l'économie locale en matière de santé », ne constituant plus aujourd'hui une action pertinente de la compétence Santé. Il est proposé sa suppression de la définition.

Par ailleurs, afin de répondre à un besoin de la population d'EPN, un projet d'unité de santé mobile est apparu. Ce projet consiste à mettre en place un bus médical itinérant sur le territoire d'EPN au plus près des patients dépourvus de médecin référent.

Enfin, en 2021 EPN décidait de s'associer au portage d'un Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA), en accompagnement des professionnels de santé, le PSLA d'Evreux Sud.

La mise en œuvre de ce projet est destinée à faire face à la désertification médicale. Porté par plusieurs professionnels de santé regroupés, ce projet bénéficie du soutien d'EPN qui encourage l'installation de professionnels de santé sur son territoire, en proposant les infrastructures nécessaires à leur installation. Un second PSLA, Evreux centre, devrait également bénéficier du soutien d'EPN.

Afin d'intégrer ces évolutions, il est proposé une actualisation de la compétence Santé de la manière suivante : « Action de prévention et promotion de la santé en tant que signataire et pilote du Contrat Local de santé d'agglomérations, Actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé, Unité mobile de santé, Construction, aménagement, entretien et gestion des Pôles de Santé Libéraux d'Evreux Sud et d'Evreux centre »

Cette compétence facultative est listée de façon à ne pas empiéter sur les éventuelles autres actions qui pourraient être portées directement par les communes et revêtant un intérêt communal.

Pour être actée officiellement par Monsieur le Préfet de l'Eure, ces évolutions de compétence nécessitent, dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil communautaire, l'accord des communes membres, exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. A défaut de délibération dans ce délai de trois mois, la décision de la commune est réputée favorable.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-17.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'évolution des 4 compétences d'EPN

**Après délibération, le Conseil Municipal à** l'unanimité *(la majorité ou à l'unanimité) :*

Pour : 12 / Contre : 0 / Abstention : 0

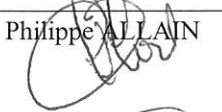
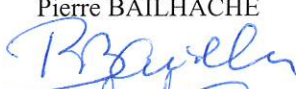


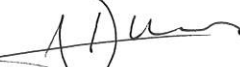






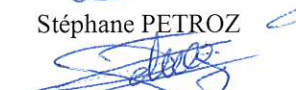

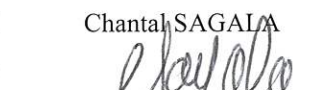
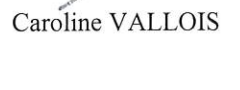
- Emet un avis favorable à l'évolution des 4 compétences d'EPN telles que libellées ci-après
  - Appui à l'orientation, la formation professionnelle et à l'emploi et coordination des actions afférentes à ces thématiques
  - Cohésion sociale et territoriale : Action d'accompagnement en faveur du développement social local contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants et à la réduction des inégalités entre les territoires.

Envoyé en préfecture le 02/02/2022
Reçu en préfecture le 02/02/2022
Affiché le
ID : 027-212703581-20220118-2022_DELCOM0001-DE

- Soutien au sport de compétition de haut niveau dans les domaines suivants : Basket Ball, Volley Ball, Hand Ball et Triathlon.
- Santé :
  - o Action de prévention et promotion de la santé en tant que signataire et pilote du Contrat Local de santé d'agglomération
  - o Actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé
  - o Unité mobile de santé
  - o Construction, aménagement, entretien et gestion des Pôles de Santé Libéraux d'Evreux Sud et d'Evreux centre.

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

 Philippe ALLAIN	 Pierre BAILHACHE	 Pierre BERGER	 Joël BUCAILLÉ	 Alexandra DASSAS
 Annick DELARUE	 Chantal DUCHANGE	 Annie JÉZÉQUEL	 Olivier JOLY	 Serge LAMBOY
 Hélène MOINET	 Stéphane PETROZ	 Ludovic ROBERT	 Chantal SAGALA	 Caroline VALLOIS

Maire  
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 02/02/2022  
Reçu en préfecture le 02/02/2022  
Affiché le  
ID : 027-212703581-20220118-2022\_DELCOM0001-DE